

Cible 4

MAÎTRISE DE LA DETTE NATIONALE

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés. ”

L'allègement de la dette des pays pauvres

La maîtrise de la dette était encore récemment un principe économique central, souvent érigé en vertu cardinale grâce à des indicateurs clés, comme le fut jusqu'à peu la règle en Europe dite « des 3 % » visant à interdire le déficit public de la zone euro au-delà des 3 % de PIB. Bien que souvent débattus, et parfois même décriés, ces indicateurs n'en sont pas moins l'expression d'une idée communément admise ; « la dette doit être maîtrisée ». Les grandes organisations internationales ont beaucoup œuvré depuis 2020, dans le cadre du Club de Paris, pour que cette dette diminue, avec des allègements, pour beaucoup insuffisants cependant, et l'annulation des dettes des pays pauvres n'a été que partielle. En effet, les tentatives d'annulations de dettes du début des années 2000 s'est accompagnée d'« ajustements structurels » qui y furent imposées en contrepartie, ce qui a réduit les services publics sociaux essentiels comme l'éducation ou la santé.

En 1996, le FMI et la Banque mondiale ont lancé l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) ; cela a été complété en 2005 par l'allègement de la dette multilatérale soit l'effacement envers 3 institutions, le FMI, l'association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale de la Banque mondiale et le Fonds africain de développement (FAD) : mais une étude de Standard & Poor's a conclu en 2017 à un quasi échec, car de nombreux pays bénéficiaires ne sont pas moins endettés qu'avant.



Until debt tears us apart | Ehud Neuhau (2018).

De nombreux pays ont connu une « crise de la dette », ce moment souvent dramatique où un Etat n'a plus les ressources nécessaires pour payer sa dette publique, et pire encore pour continuer d'emprunter (et donc d'investir ou tout simplement de survivre) ; celle qui toucha au début des années 80 les pays en voie de développement, où plus récemment celle qui bouscula la Grèce et la zone euro en 2010. Si s'endetter est souvent une nécessité pour un pays (notamment pour investir), la crainte d'un « excès de dette » resurgit régulièrement.

Tous endettés ?

Ces crises ne concernent pas que les pays pauvres. Dans les pays de l'OCDE la dette avoisinait jusqu'à peu environ 100% du PIB de dette publique, et le Japon avait depuis quelques années déjà franchi la barre des 200% du PIB; mais les effets d'une aggravation de la dette n'ont pas les mêmes impacts sur les pays pauvres ou les pays riches, car l'endettement est d'abord un enjeu de gestion, avec des questions clés qui relèvent tant de la rationalité économique que des choix politiques, et dont les réponses permettent de donner une définition très circonstanciée de sa « maîtrise » ; quelle est la nature de la dette (privé, publique) ? à quoi sert la dette ? à investir ? à rembourser... d'autres dettes ? quelle est sa structuration (court terme, long terme) ? qui détient la dette ? quelle dynamique d'endettement dans la sous-région ou la communauté économique à laquelle appartient le pays ? Peut-on alléger la dette ? la restructurer ? l'annuler ?...

La dette Covid

La crise sanitaire secoue les dogmes sur la dette pour tous les pays, d'abord par son importance : Les aides liées à la pandémie ont créé 24.000 milliards de dollars de dette supplémentaire l'an dernier, portant la dette mondiale à un niveau record de 281.000 milliards de dollars (233.330 milliards d'euros) et le ratio dette/PIB mondial à plus de 355%. La dette, en tant que ratio de la production économique mondiale (PIB), a augmenté de 35 points de pourcentage, ce qui est plus de 20 points supérieurs à celle générée par la crise financière mondiale de 2008 et 2009. Le débat sur l'annulation de la dette devient mondial, très au-delà de celui des pays pauvres, ce qui révolutionne la pensée des institutions financières.



ODD17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

De nombreuses ONG et Institutions plaident pour l'annulation des dettes « covid » dans les pays pauvres, et jugeant insuffisant le nouveau cadre de restructuration de la dette de ces pays : en effet, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont appelé les pays du G20 à mettre en place l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD). L'ISSD aide les pays à concentrer leurs ressources sur la lutte contre la pandémie et à protéger la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes vulnérables. Depuis son entrée en vigueur le 1^{er} mai 2020, elle a permis d'alléger la dette de plus de 40 pays, pour un montant total d'environ 5 milliards de dollars.

Cette cible de l'ODD 17 se présente donc sous un nouveau jour financier géopolitique.

Les enjeux de développement durable sont très concernés par la question, car les générations futures ne doivent pas supporter une dette financière qui n'a pas permis les investissements dont ils auront besoin. En effet la maîtrise de la dette permet surtout d'assurer une politique d'investissement. Pour répondre aux enjeux des 17 ODD, ces investissements sont essentiels. Une question centrale se pose alors à tous les acteurs : comment faire pour que l'impératif de recouvrement de la dette d'un pays n'entrave pas sa capacité à assurer son développement ? La question permet de centrer le débat moins sur l'anxiogène question du remboursement de la dette, que sur les choix économiques préalables, de court ou de long terme qui structurent ce processus d'endettement. C'est pourquoi le FMI et la Banque mondiale ont mis en place un groupe de travail pour réfléchir à des pistes concrètes « créatives » sur l'allègement des dettes, en contrepartie d'investissements « verts », qui seront évoqués lors de la COP26.

UNE APPROCHE MILITANTE DE LA MAÎTRISE DE LA DETTE

Le Comité pour l'Abolition des Dettes illégitimes (CADTM) est un réseau international qui milite pour la satisfaction universelle des besoins et le respect des libertés et des droits humains fondamentaux. Son objectif premier est l'annulation de la dette extérieure publique des pays non-occidentaux et l'abandon des politiques d'ajustement structurel imposées par le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

LE CONTRAT DE DÉSENDETTEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (C2D)

Le C2D, mécanisme porté par l'Agence Française de Développement (AFD), est un outil permettant de convertir la dette des pays en bénéficiant en dons d'un montant équivalent et une fois chaque échéance remboursée. Ces dons sont versés à des programmes de lutte contre la pauvreté, sélectionnés à la fois par le pays concerné et l'AFD.

Ce contrat fait suite au programme « Pays Pauvres Très Endettés » (PPTe), créé en 1996 par les créanciers du Club de Paris, une fois que la dernière étape du processus du PPTe est passée pour continuer à soutenir le développement de ces pays malgré leur endettement.

Seuls les pays faisant partie de la liste des PPTe peuvent bénéficier de ce contrat. Les échéances sont d'une vingtaine d'années et les C2D se succèdent le plus souvent, chaque contrat ayant une durée de 3 à 5 ans.



[https://comite21.sharepoint.com/sites/DATA/Documents/partages/Pôle ODD/GT ODD17/Contributions/Note complète/Le C2D, un mécanisme pour soulager les pays endettés](https://comite21.sharepoint.com/sites/DATA/Documents/partages/Pôle%20ODD/GT%20ODD17/Contributions/Note%20complète/Le%20C2D,%20un%20mécanisme%20pour%20soulager%20les%20pays%20endettés)

UN EXEMPLE DE GESTION TECHNIQUE DE LA MAÎTRISE DE LA DETTE

Le Programme SYGADE de la CNUCED¹⁰ fournit aux pays en développement et aux économies en transition une assistance technique en matière de gestion de la dette. Le logiciel doit aider les gouvernements de ces pays à renforcer les compétences et qualifications des personnels des structures institutionnelles et administratives chargées de gérer la dette.



<https://unctad.org/dmfas/fr/SYGADE6>

10. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.